

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	51 (1922)
Heft:	15
Rubrik:	Un maître de la pédagogie française : le F. Justinus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une raison pour en faire un usage habituel et les considérer comme des boissons ou des aliments ?

Il est indéniable que l'alcool est un poison individuel et social. Il faut être, de parti pris, plus entêté que le mullet, pour ne pas le reconnaître ; ses funestes effets sont si visibles et si clairs qu'ils éblouiraient les plus aveugles... d'esprit. De combien de maladies, de dégénérescences, de morts prématurées ou tragiques, de désordres, de ruines physiques, morales et sociales n'est-il pas la cause ?

Les buveurs eux-mêmes sentent et savent bien que l'alcool est un poison. Il leur échappe d'en faire involontairement l'aveu. Ne le baptisent-ils pas quelquefois, non avec de l'eau, mais d'un autre nom ? Loïsqu'un ivrogne, un jour de sang-froid, rencontre un de ses illustres confrères en mauvaise posture, il lui arrive de dire : « Tu as bu de l'arsenic » ou autres expressions typiques.

Ne donnons donc pas à l'enfant le goût du liquide qui causera son malheur et celui des siens.

Veillons aussi à ce que, parmi nos proches, amis, connaissances, serviteurs, camarades de jeux, il ne se trouve pas certains étourdis, certains inconscients qui fassent faire les premiers pas à nos enfants dans la voie où l'on *titube* et où l'on finit bien par tomber.

L'ermite de Totenwald.

Un maître de la pédagogie française : le F. Justinus

Ce n'est pas seulement l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, c'est la pédagogie française qui vient de faire dans la personne du Frère Justinus une perte irréparable. Il était dans la 81^{me} année de son âge et la 65^{me} de sa profession religieuse.

Nous avons d'autant plus le devoir d'en dire un mot que ce vénérable religieux connaissait, aimait notre canton, ses autorités et plusieurs de ses instituteurs. Il y était venu souvent ; et, l'an dernier encore, cassé, souffrant d'infirmités multiples, il s'était reposé pendant quelques jours dans la solitude bien fribourgeoise des Bains de Bonn.

Le Frère Justinus était né à Bordeaux. A 16 ans, il entrait au noviciat des Frères, et après sa profession il fut appelé à donner l'enseignement à ses petits compatriotes bordelais. Il le fit avec un zèle et un succès qui ne tardèrent pas à appeler sur lui l'attention de ses supérieurs et, en 1886, l'autorité qu'il s'était acquise en amenant à un haut degré de prospérité les écoles dont il avait eu la direction était si unanimement reconnue, qu'ils n'hésitaient pas à l'appeler au poste de secrétaire général de l'Institut des Frères. Il devait l'occuper trente-six ans ; avec quelle fécondité, mais aussi parmi quelles douloureuses conjonctures ! L'année même où il arrivait à Paris pour assumer la tâche que lui confiaient ses supérieurs, les catholiques subissaient la première atteinte des brutales mesures qui allaient marquer le passage au pouvoir du radicalisme anticlérical.

La loi laïcisait l'enseignement primaire et, en conséquence, retirait aux Frères la capacité d'enseigner dans les écoles de l'Etat. On sait avec quelle vaillance les catholiques français répondirent à cet ostracisme. Ils firent surgir partout l'école

chrétienne en face de l'école officielle d'où leurs croyances étaient exilées, et ils y installèrent les maîtres respectés qui, forts de leur organisation religieuse et de leur tradition pédagogique, avaient jusqu'alors rempli à la satisfaction générale leur mission d'instituteurs publics. Les catholiques n'eussent assurément pu parer avec tant de promptitude et de force le coup qui leur était porté, s'ils n'avaient bénéficié du concours d'un Ordre de techniciens nombreux et solidement encadrés. Mais on comprend cependant à quelles difficultés de toute sorte ils pouvaient craindre de se heurter d'abord et quels services, dans cette crise soudaine, put remplir le pédagogue et l'organisateur consommé qu'était le Frère Justinus. Cet obstacle vaincu n'avait fait qu'irriter davantage un adversaire acharné. Et il allait porter un autre coup, plus grave celui-là. En 1904, le législateur radical retirait à tous les membres des Ordres religieux le droit même d'enseigner. C'était la fin de l'Institut des Frères, pouvait-on croire. En France, tel fut bien l'effet de cette prohibition draconienne. Mais le Frère Justinus ne désespéra point, et avec une énergie indomptable, il sut tirer de la loi même un moyen de salut pour son Ordre et un accroissement des services rendus au pays par ses religieux. Les Frères avaient toujours eu des écoles à l'étranger. Ils y étaient au moins aussi appréciés que dans celles de la métropole. Un amendement à la loi, voté sur la proposition de M. Georges Leygues, permettait le maintien de noviciats pour les congrégations ayant au dehors des établissements enseignants ou charitables et des missions. Le Frère Justinus dirigea dès lors vers ce but extérieur, mais si précieux pour le bon renom national, l'activité de ses collaborateurs.

Il leur fallait abandonner quinze cents écoles, trente-deux pensionnats, quarante-cinq écoles normales, dix écoles spéciales, soixante-dix écoles commerciales et environ deux cent quatre-vingt-cinq mille élèves. Grâce à Dieu, la perte ne fut pas aussi considérable pour les catholiques, et il put être partiellement pourvu à l'éviction des Frères ; mais leurs écoles, au dehors, prirent à partir de leur éviction un développement considérable et continu. Au moment où meurt le Frère Justinus, son institut compte 11,222 Frères, et dirige, répartis dans les deux mondes, douze cent vingt-huit établissements. La sanglante tragédie qui vient de bouleverser le monde a également réagi sur l'état d'esprit qui avait toléré les excès du fanatisme radical. Sans réparer à l'égard des Frères l'injuste mesure dont ils avaient été frappés, sans oser encore leur rouvrir toutes grandes les portes de la patrie, les pouvoirs publics reconnaissaient hautement les précieux services que ces bons Français rendaient dans les pays où ils s'étaient installés et on les sollicitait de les multiplier.

Le Frère Justinus recueillait ces vœux officiels, et se déclarait prêt à y correspondre davantage encore. Une de ses dernières initiatives aura été la préparation des statuts d'une congrégation de Frères missionnaires qui va s'adresser au Parlement pour lui demander non pas le bénéfice d'une tolérance officieuse, mais celui de la reconnaissance légale. Quand les Chambres françaises seront saisies de cette requête, on ne saurait douter que la noble mémoire et les incomparables services du Frère Justinus pèseront d'une manière décisive sur leur résolution.

Je n'étonnerai aucun de ceux qui ont traversé les études de nos lycées, en affirmant que la précoce impiété des libres-penseurs en tunique a toujours pour point de départ quelque faiblesse de la chair, accompagnée d'une horreur de l'aveu au confessionnal.

P. BOURGET.

Essais de psychologie contemporaine.